

Les conseillers de l'opposition municipale clédéroise vous proposent un compte-rendu et une analyse du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 27 juin 2008 à la mairie.

Après plus de 100 jours de prise de fonction du nouveau Maire, Monsieur Daniélou, nous vous proposons également notre analyse du nouveau fonctionnement municipal.

I – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008 :

Ordre du jour :

Elections des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 21 septembre 2008

1 - ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 - Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 1.2 - Modifications du tableau des effectifs

2 - VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE

- 2.1 - Attribution de subventions
- 2.2 - Location des salles communales

3 - TRAVAUX

- 3.1 - Projet de convention pour groupement de commande pour la maintenance et entretien de l'éclairage public - Syndicat d'électrification

4 - QUESTIONS DIVERSES

Nous tenons à apporter à la population clédéroise quelques informations importantes concernant le mode de fonctionnement du Maire de notre commune, de ses adjoints et conseillers de la majorité.

Tout d'abord, lors de chaque conseil municipal, le compte-rendu du précédent conseil doit être approuvé.

Nous, conseillers d'opposition avons fait part d'une remarque au Maire concernant un point qui nous semblait incomplet dans le compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2008.

Dans ce compte rendu, à l'article 2-1 (cf. ordre du jour du précédent conseil municipal) est écrit :

"...Mme Boutouiller regrette que ces remarques n'aient pas été formulées lors de la commission municipale" (ces remarques concernaient notre intervention sur la subvention attribuée à l'association "les voleurs de feu").

Compte tenu de la teneur du débat, très enflammé, il nous a semblé que ce compte-rendu était quelque peu censuré, que nos propos alors tenus en séance n'ont pas été retranscrits. Nous avons donc demandé à ajouter ceci :

"Mme Le Gall précise que chaque groupe d'élus est en droit de fonctionner comme il l'entend lors des différentes commissions, que les conseillers de l'opposition ne demandent pas aux élus de la majorité de leur rendre des comptes quant à leur mode de fonctionnement et qu'ils souhaitent qu'il en aille de même pour eux.

Elle ajoute que les conseillers de l'opposition ont jugé que le point concernant la réduction significative du montant de la subvention allouée à l'association "les voleurs de feu" était un sujet suffisamment grave et préoccupant pour en être débattu en séance du conseil municipal en présence de l'ensemble des élus et non pas à huis clos lors de la commission associative"

A la lecture faite de ce texte par André Méar, chef de file de l'opposition, M. Daniélou a rétorqué "*cela n'a jamais été dit*", il a rapidement clos le sujet et refusé d'ajouter ce complément d'information au compte-rendu du conseil municipal.

Nous avons noté, d'autre part, que les deux questions que nous avons posées lors du dernier conseil municipal n'étaient pas non plus consignées dans le compte-rendu.

Le première portait sur les archives des 13 dernières années de la municipalité (clédérois, Cléder Infos, compte-rendus des conseils municipaux). Allaient-elles de nouveau être consultables ?

La seconde, portait toujours sur le site Web. La liste des membres du conseil municipal y est affichée. Les conseillers de l'opposition souhaitent que soient ajoutées les différentes commissions dans lesquelles ils interviennent, au même titre que les conseillers de la majorité.

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu la réponse du Maire.

Faudra-t-il enregistrer toutes les séances des conseils municipaux pour garder preuve de ce qu'il s'y dit ? Le statut de Maire permet-il de décider seul d'une telle requête ? Les 15 conseillers de la majorité présents à la réunion du conseil municipal, étaient-ils d'accord avec le jugement que vous avez porté ?

Nous estimons être censurés ! En total désaccord avec le Maire, nous n'avons pas approuvé ce compte-rendu.

Les clédérois jugeront de ces pratiques anti-démocratiques !

1.1 - Règlement intérieur du conseil municipal :

Le projet proposé par le Maire est le même que celui de la mandature précédente : il a été adopté à l'unanimité . Monsieur Daniélou a précisé qu'il y avait très peu de modifications. D'ailleurs la signature de M. Uguen était toujours au bas du document !

1.2 - Tableau des effectifs

Après avoir approuvé la modification du tableau des effectifs, nous sommes intervenus sur le contrat de travail de Pascal Le Moign, informaticien contractuel de la commune qui est arrivé en fin d'activité le 27 juin 2008.

M. Daniélou, alors candidat aux élections municipales en mars dernier avait "promis" lors de sa campagne électorale, de recruter Pascal Le Moign à l'issue de son contrat. Promesse orale, certes, mais promesse tout de même ! Cette promesse d'embauche (tout à fait légitime, était également au programme de notre liste. Elle convenait à l'ensemble des candidats, des structures et de la population clédéroise.

En effet, Pascal Le Moign, recruté à Cléder en septembre 2005 a donné toute satisfaction dans l'exercice de ses fonctions auprès des services administratifs, des associations, des infrastructures et de la population clédéroise. Ses fonctions ont été nombreuses et variées. Ces trois dernières années, il a assuré :

- La maintenance informatique du serveur et des PC de la mairie, de l'école Per Jakez Helias, de l'OCA, du club nautique, il est également intervenu à la SEM de nombreuses fois ces deux derniers mois. Il a créé et maintenu deux sites WEB pour la commune, le site de la bibliothèque et de la maison Arc En Ciel. Il a dispensé les formations informatiques des employés communaux, il était également mis à disposition de l'association "les cybermaniaques" 7 heures par semaine, ceci offrant l'accès à l'informatique pour la

population non initiée, à moindre coût. Il a également dispensé des cours d'informatique auprès des élèves de l'école primaire Per Jakez Helias tous les mardis pendant la période scolaire, il est venu en appui aux associations pour la création de leurs sites internet et la réalisation d'affiches

L'activité de Pascal Le Moign au sein de l'association des cybermaniaques a été critiquée par la nouvelle municipalité, le club informatique étant considéré comme un « salon de thé » et non comme un lieu d'apprentissage. Il lui a aussi été reproché d'attirer beaucoup trop d'adhérents non clédérois ! Il est à noter que la notoriété des cours dispensés par Pascal Le Moign et ses qualités pédagogiques ont largement favorisé le développement de cette association.

Aux yeux de la nouvelle municipalité, les associations de notre commune devraient-elles donc fermer leurs portes à la population des communes voisines ?

Pourquoi Monsieur Danielou ne tient-il pas sa promesse ? Pourquoi laisse-t-on partir Pascal Le Moign, au risque de déstabiliser toute l'activité informatique de la commune, au risque de voir le club informatique s'éteindre, au risque de priver les enfants des écoles de cours informatiques et la population d'une aide pédagogique de qualité dans ce domaine d'activités qu'est l'informatique ?

Il y a possibilité de recruter Pascal Le Moign via un contrat subventionné par la Région. Les élus de la majorité n'ont apporté aucune attention à cette demande, pourquoi ?

L'adjointe chargée des associations a annoncé « qu'elle a décidé » de recruter un nouvel agent en contrat CAE, qu'elle a déposé une offre d'emploi auprès des services de l'ANPE. **Est-elle donc seule à prendre cette décision ? Le maximum a-t-il été fait pour que promesse soit tenue et que tous les demandeurs soient satisfaits ?**

Outre ce sujet, André Méar a formulé le souhait des élus de l'opposition d'avoir connaissance de plus amples informations sur les décisions municipales prises hors conseil (par exemple sur la gestion et le recrutement du personnel communal, l'achat de matériel...)

2.1 - Voté à l'unanimité

2.2 - Abstention de l'opposition : nous maintenons notre position de prudence par rapport à ce que préconisait le préfet (cf. circulaire insérée sur notre blog). Monsieur Daniélou ayant précisé lors d'une réunion publique qu'il « **s'asseoit sur cette circulaire préfectorale** », nous sommes, pour notre part, respectueux des recommandations des représentants de l'Etat.

3.1 : voté à l'unanimité

4 : Questions diverses

- André Méar a demandé un complément d'informations concernant le permis de construire de la société Technosem.
- Il a également demandé à ce que puisse nous être remis un dossier concernant le projet de construction du centre de conférence par la CCBK. En notre qualité de conseillers de l'opposition, n'ayant pas eu la proposition de siéger au sein du Conseil d'administration de cette instance, nous estimons tout de même être en droit de demander les documents s'y référant. Il est à noter que la commune de Plouescat a un représentant de l'opposition au conseil d'administration de la CCBK.

II – NOUVEAU MAIRE, NOUVELLE POLITIQUE LOCALE, NOUVELLE GESTION COMMUNALE, NOTRE ANALYSE :

Face à ce nouveau mode de fonctionnement et de pensée des élus de la majorité de la commune de Cléder, Il est temps pour nous, conseillers de l'opposition d'apporter notre analyse sur les 100 premiers jours du mandat de notre premier magistrat, Monsieur Daniélou :

- **Renoncement aux sommes dues par la CCBK à la commune de Cléder** (nous informons d'ores et déjà les clédérois que la construction d'une salle de conférence avec complexe hôtelier est programmée sur la commune de Plouescat. Ce complexe en grande partie financé par l'Etat, dans le cadre du PER (Pôle d'Excellence Rurale) nécessitera tout de même une **part d'autofinancement de la CCBK évaluée pour l'instant à 332 000 €** (6% en ressources propres et 17% en emprunt). Pour réaliser ce genre d'opération, **nous constatons que les fonds ne manquent pas à la CCBK !**

Quel intérêt pour les habitants de la communauté de communes, par conséquent des clédérois, que la construction d'une telle structure ? Monsieur Le Guen, Président de la Communauté de communes a lui même annoncé qu'il avait pour projet de développer le "tourisme d'affaire" à Plouescat... Ce programme est bien loin des préoccupations quotidiennes des citoyens de la communauté !

En notre qualité d'élus clédérois, nous sommes présents en fond de salle à chaque réunion de la CCBK. Lors de la dernière réunion, nous avons pu constater le peu d'intérêt que prête la majorité à certains aspects du projet !

- **Augmentation dans la précipitation de 25% de la taxe d'habitation** clédéroise sur la part communale, alors que le budget était **voté à l'équilibre en conseil municipal et qu'aucune réserve n'avait été portée à ce budget.**

Le Préfet, chargé du contrôle de légalité, pouvait, s'il estimait que le budget était voté en déséquilibre, déférer celui-ci à la chambre régionale des comptes. **Monsieur Daniélou, conseiller municipal depuis 1998, pouvait également alerter le préfet pour lui signaler le déséquilibre s'il avait existé et lui demander d'intervenir.** Tout cela démontre parfaitement la manipulation entamée pour augmenter précipitamment les impôts, non nécessaire, **afin de masquer l'abandon des recours contre la CCBK.**

- **Augmentation de 25% de la taxe** sur les propriétés bâties et non bâties au niveau communal

Ceci était bien évidemment prévisible, **il fallait trouver un moyen simple, rapide et efficace pour pallier au manque à gagner de notre commune** puisque les sommes dues ont été abandonnées ! **Quel autre moyen que celui d'aller puiser dans les ressources des ménages clédérois...** très simple à comprendre en effet ! Chacun des contribuables pourra constater cette augmentation sur sa feuille d'imposition qui lui parviendra en septembre.

A qui profitera cette augmentation des impôts ?

Vie culturelle :

- **Suppression des archives de la vie clédéroise** des 13 dernières années sur le nouveau site de la commune de Cléder. Table rase sur le passé !

- **Suppression du "déjeuner républicain" et de la "Celtic Noz"** du calendrier des festivités (décision prise immédiatement après sa prise de fonctions). Ce déjeuner républicain est remis au programme à notre initiative.

- **Réduction significative de la subvention allouée à l'association "les voleurs de feu"**, à qui le tour l'année prochaine ? **Délocalisation programmée du verger des poètes** (actuellement derrière la Mairie)... en quoi ces pommiers dérangent-ils Monsieur le Maire ?

- Instauration **d'un climat de suspicion** au niveau du personnel communal et des conseillers de l'opposition

En interrogation :

- Où en sont les projets ? D'une part des **logements sociaux** prévus derrière la Maison des Associations, d'autre part de la **construction du CLSH** (Centre de Loisirs Sans Hébergement) ?
- Qu'en est-il des **promesses** faites aux clédérois pendant la campagne électorale (emploi Pascal Le Moign...) ?
- Qu'en est-il du **projet des lotisseurs privés** derrière le cimetière ? De **l'allée piétonne reliant Mestiouall à la Maison des Associations** ?
- Qu'en est-il du **projet d'enrochement** ?
- Qu'en est-il du **licenciement de l'employée permanente de la SEM**, alors qu'elle répondait aux attentes ?
- **Quelle est la politique jeunesse et la politique enfance du Maire** ? Pour l'instant, hormis les promesses électorales, aucun programme n'est apparu et il semble que les adjoints attendent de l'Office Clédérois d'Animation (O.C.A) enfance – jeunesse et du Projet Educatif Local (P.E.L) les idées qu'ils n'ont pas ! La population de Cléder va-t-elle devoir faire ses propres programmes sur l'enfance - jeunesse que le maire et son conseil vont reprendre à leur compte ? Est ce cela que l'on attend d'une équipe dynamique ? **Mais il est vrai que celle-ci attend tout de la CCBK... !**

Pour information, la nouvelle équipe municipale a décidé de remettre en activité le PEL (Projet Educatif Local) initié par l'ancienne majorité. Nous vous invitons à lire ou relire quels étaient les objectifs et les ambitions de ce PEL.

L'ensemble de ces dossiers dont le Maire prend connaissance seulement aujourd'hui, alors qu'il est élu depuis 10 ans...serait-il trop lourd et trop compliqué à mettre en oeuvre pour lui ?

Nous dénonçons aujourd'hui les **mensonges répétés auprès de la population** (interprétation de la majorité des chiffres et des bilans financiers). Le seul argument qu'avance Monsieur Daniélou pour justifier de ses actes est que la commune est « en faillite ». Monsieur Daniélou oublie de préciser que nous avons les mêmes chiffres que lui et **qu'il est très facile de faire dire aux chiffres ce que l'on veut qu'ils disent**. Certains bilans sont déficitaires, certes, mais ont une explication rationnelle.

Monsieur le Maire devrait cesser la polémique concernant « **l'héritage** » et se concentrer sur le travail qui l'attend. « **L'héritage** » aurait été le même pour notre liste. Nous n'aurions pas passé notre temps à critiquer, mais à travailler objectivement pour l'avenir.

Et surtout... Monsieur Daniélou oublie de préciser qu'il a **fait table rase sur les décisions de justice en abandonnant des sommes importantes à la CCBK, anéantissant ainsi des années de procédures judiciaires menées par l'ancienne majorité clédéroise !**

Les marges de manœuvre étaient larges. En ramenant la commune à un taux d'imposition comparable à celui des communes de même strate, Monsieur Daniélou ne peut ignorer que le déficit eut été moindre

L'ancien Maire de Cléder, Monsieur Uguen **a fait le choix de ne pas léser le contribuable au profit de la CCBK, ceci justifie le taux d'endettement** de Cléder. Si les sommes dues avaient été remboursées, le niveau d'endettement de la commune aurait été réduit et l'augmentation des impôts locaux plus faible. Rien n'était figé. **Sans soumission politique, notre commune aurait retrouvé un taux d'endettement acceptable tout en récupérant les sommes qui lui étaient dues**

Où le Maire place-t-il l'intérêt des clédérois par rapport à celui de la CCBK? **Pourquoi tant d'empressement à vouloir transférer le maximum de compétences vers la communauté de communes ? Quels intérêts, quels enjeux politiques et quel avenir pour Cléder et ses habitants?** Si les transferts de compétences sont si faciles à réaliser, c'est aussi pour nous une **perte d'identité**. Il ne faut pas non plus omettre que tout transfert de charges **induit des transferts financiers !**

Une autre question s'impose à nous aujourd'hui : pourquoi Monsieur Daniélou, Maire de Cléder depuis un peu plus de trois mois, auparavant conseiller municipal dans l'opposition **pendant 10 ans** n'est-il jamais intervenu, ou bien que très rarement, lors des nombreux conseils municipaux et commissions auxquels il a assisté ? Pourquoi n'a-t-il jamais posé, au précédent Maire, toutes ces questions qui s'imposaient à lui ? Pourquoi n'a-t-il pas alerté la population clédéroise que sa commune était « en faillite » comme il le crie haut et fort aujourd'hui ? **Si tel avait été le cas, n'était-il pas de son devoir d'intervenir ?** L'opposition sert à cela aussi !

Il serait également intéressant que le Maire, également Conseiller Général depuis 2004 nous présente le bilan de ses actions ! Qu'a-t-il apporté à la commune de Cléder ces 4 dernières années ? Qu'a-t-il apporté à son canton ?

Le foyer de Mestiouall par exemple : A-t-il fait quelque chose pour tenter d'améliorer le confort de ses résidents ? Rappelons ici, à titre comparatif que Monsieur Jean-Luc Uguen, qui n'était alors que « simple » conseiller municipal de l'opposition, a obtenu des subventions pour équiper cette structure en lits médicalisés (10 en 1991, puis 10 autres en 1999). Il est également à noter **qu'un quart du financement global de la commune de Cléder, sous les mandatures de M. Uguen provenait de subventions accordées (Département, Région, DGE, réserve parlementaire**. Certains projets, que nous développerons ultérieurement, ont été réalisés grâce, entre autres, à ces sources de financements.

La population serait aussi en droit de savoir à **combien s'élève le montant du cumul des indemnités et fonctions de M. Daniélou** : Conseiller Général, Maire, Vice Président de la CCBK, Vice Président du syndicat des eaux... **Au vu de toutes ces compétences, les clédérois seront en droit d'attendre des résultats à la hauteur des engagements pris.**

Nous invitons la population clédéroise à réagir au plus vite face à cette nouvelle gestion partielle de notre commune, menée par les nouveaux élus de la majorité !

Vous souhaitez nous soutenir dans notre démarche d'opposition ? N'hésitez pas à nous contacter via notre mail ou bien en laissant un commentaire en bas des pages de notre blog, vous y êtes les bienvenus, à visage découvert, bien entendu !

cleder-en-avant@laposte.net
<http://www.cleder-en-avant.com>